



Comment cela se passe aux prud'hommes

Par **loupiotte28**, le **24/09/2009** à **17:05**

BonjourrrrrnMon fils a travaillé dans un restaurant du 1er au 16 juillet. il a signé unccdd de 8 jours, puis il devait en signer un second après les huit jours à l'essai. Après avoir travaillé 15 jours non-stop(207 heures) et sans repos, il a demandé à signer le second contrat , mais il fallait cloturer le premier, c'est-à-dire qu'il fallait que son employeur lui donne son bulletin de salaire, un certificat de travail et l'attestation assedic et son salaire. Son employeur lui a dit qu'il ne pouvait pas le payer, donc il n'est pas reparti travailler. Son patron ne lui faisant pas parvenir ses documents, il a saisi les prud'hommes. Au mois d'aout, il a reçu sa convocation ainsi que les charges retenues contre son employeur qui est condamné à 50 euro d'astreinte par document et par jour.Qu'est-ce-que cela veut dire? A qui va cet argent? Combien de temps après le jugement devra-t-il attendre son salaire? Et que faire s'il ne le touche pas?rnMerci pour vos réponses